ID: 064-200032332-20240312-2024_0301-DE

²⁰²⁴ **5**²**LO**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 12 MARS 2024

Délibération n° 2024 0301

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 27 février 2024

Secrétaire de séance : Brigitte ROSSI

TITULAIRES			Présents (14)	Excusés (10)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric	X	1.5/	(•)
AGNOS	BERNOS	André	Х		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		Х	
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	LAPORTE	Pierre	X	_ ^ _	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X	_ ^ _	
ESCOUT	BETAT	Sylvie	- ^ -	х	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine	+ ^	x	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		x	
LEDEUIX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick			
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul			
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE		X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE		Frédéric		Х	
OSSE-EN-ASPE	ROSSI	Brigitte	X		
PRECHACO-JOSBAIG	DEVALS	Gérard		X	
	LOMPRE	Frédéric	4	X	
PRÉCILHON SAINT-GOIN	HAENSEL	Michèle		X	
	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X	D.(: 1	
	SUPPLEANTS			Présents (1)	6
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÜLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEÜS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier		Х	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
SSOR	PUCHEU	Cédric	1		
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
ESCUN	DRILHOLE	Patrick	1		
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard	+		
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre	+		
	しているい しこしん	Jean-Fielle			
	VEDCOLILLIE	Mourine			
SARRANCE SAUCÈDE	VERCOUILLIE VILLETTE	Maurice Benoît			

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Pour la	Communauté de Communes	du Béarn des Gave	e /Précente	. 064 20003333	2-20240312-2024 030
	TITULAIRES		Présents (5)	Excuses (4)	Pouvoirs (2)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	(0)	1 1	X M. BALDAN
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBERE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALETS	Henri			X Mme CHOPIN
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie	X		
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	
SUPPLEANTS			Présents		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis		(1)	
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		Х	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste	-		
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine	-		
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la	a Communauté de Commune	s de Lacq-Orthez (F	Présents : 1, P	ouvoir : 0)	
TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
UCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert	X	(1)	(0)
UCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
				(0)	
LUCQ-DE-BEARN	LARRALDE	Franck			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA - Technicien rivière. Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2024 0301 - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Rapport n°2024 0301 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Vu l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales, fixant les modalités de vote des vice-présidents

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales déterminant la composition des bureaux des EPCIS

Considérant que les membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président, selon le scrutin uninominal à trois tours, vice-président par vice-président

Considérant la modification des Statuts, délibérée par le Comité syndical du 14 décembre 2021

Considérant l'arrêté préfectoral n°64-2022-04-20-00001 portant modification des Statuts en du SMGOAO du 20 avril 2022

Considérant la délibération du SMGOAO N°2022_0701 en date du 12 juillet 2022 fixant la composition du Bureau syndical

Considérant la délibération de la CCHB en date du 22 février 2024 désignant Monsieur Pierre LAPORTE délégué titulaire au sein du Comité syndical du SMGOAO en remplacement de Monsieur Michel HOEPFFNER

L'assemblée est informée que Monsieur Michel HOEPFFNER, délégué représentant la CCHB a décidé de quitter ses fonctions de délégué titulaire au sein du SMGOAO, et par conséquent, ses fonctions de vice-président (représentant la Commission de sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents).

Il est donc proposé de procéder à l'élection d'un nouveau vice-p Monsieur Michel HOEPFFNER.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID: 064-200032332-20240312-2024_0301-DE

Il est fait appel à candidature.

Monsieur Pierre LAPORTE fait acte de candidature.

Il est procédé au vote

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

ADOPTE

Le présent rapport

• ELIT

Monsieur Pierre LAPORTE comme 3^{ème} Vice-président du SMGOAO représentant la commission de sous bassin versant du gave d'Aspe et de ses Affluents

Annexe:

Procès-verbal de vote

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 12 mars 2024

Le Président

d'Oloron

d'Aspe

d'Ossau &

Affluents

Patrick MAUNAS

Membres en exercice	37
Membres présents :	22
Pouvoir:	2
Nombre de votants :	24
POUR:	24
CONTRE :	0
ABSTENTION:	0